

ON S'ABONNE... PRIX DE L'ABONNEMENT... Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et M. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS... Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal...

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. Table with columns for dates, days, and events. Includes 'Départ des Correspondances' and 'Service des Postes'.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 22 Septembre 1866.

BOURSE DE PARIS. Table with columns for dates and prices. Includes 'Rte 3 p. 0/0' and '4 1/2 p. 0/0'.

BULLETIN. Les appréciations que soulève la circulaire adressée à nos agents diplomatiques, sont de plus en plus favorables à l'attitude prise par le gouvernement de l'Empereur.

exécution des mesures urgentes d'intérêt public, votées par les conseils de département, les vacances sont générales. Elles commencent tard et finiront tôt, s'il est vrai, ainsi qu'on nous le mande de Paris, que la session législative doit s'inaugurer à la fin de décembre.

sent pour mettre enfin un terme à ce déplorable conflit. Aussi apprenons-nous avec satisfaction qu'un envoyé des Etats-Unis et un navire français, la Décidée, ont reçu l'ordre de se rendre auprès du président Lopez.

Pour le Bulletin politique : A. Layton.

Dépêches télégraphiques. (Agence Havas.) Vienne, 19 septembre. La Gazette de Vienne publie une lettre de l'Empereur, adressée au gouverneur du Tyrol. L'Empereur informe ce fonctionnaire que, pour perpétuer le souvenir des preuves de fidélité et de dévouement données par le Tyrol, pendant la dernière guerre, il a institué une médaille d'argent destinée à tous les Tyroliens qui ont pris part à la campagne pour la défense de leur pays.

Revue des Journaux.

La circulaire de M. de La Valette. La circulaire de M. de La Valette, qui a paru ce matin au Moniteur, était attendue avec impatience par l'opinion. A des étonnements légitimes, à des affrétés prolongés, elle répond avec une solennité et une netteté qui classent déjà ce document parmi les plus importants de l'histoire contemporaine.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 22 septembre 1866.

LA CHASSE AUX CHEVAUX SAUVAGES PAR MAYNE-REID. Nous avançâmes avec une prudence croissante; nous suivions lentement nos éclaireurs; le temps ne nous pressait plus; les traces des Indiens étaient encore toutes fraîches; nous nous attendions à chaque instant à nous trouver en vue de nos ennemis.

me Isolina me l'avait appris, — et après le conseil devait se décider son sort. A quelle heure était fixé le conseil? Ce pouvait être immédiatement après la halte. Une question aussi importante, qui intéressait à la fois le fils d'un chef et un chef lui-même (car le Mexicain renégat était un commandant de peaux-rouges), ne pouvait rester longtemps indécise; il n'était que trop vraisemblable que ces deux barbares aimaient ma pauvre fiancée. Le litige ne pouvait rester en suspens; il importait donc que je vinsse à temps; mais comment apparaître au moment opportun? Je me proposais d'arriver en vue du campement indien à la tombée de la nuit, afin d'examiner la contrée avoisinante pour savoir quelle était la meilleure direction à prendre si nous parvenions à fuir.

Telles furent les pensées qui m'agitèrent en avançant. La nuit approchait; le soleil disparaissait à l'occident. J'étais dans une anxiété inexprimable. Nous avions fait halte dans un taillis pour attendre nos éclaireurs qui avaient gravi une colline boisée qui s'étendait devant nous. Tout à coup Garey nous fit signe d'avancer. Parvenus presque au haut de la colline, nous descendîmes de selle et attachâmes nos chevaux aux arbres. Après avoir avancé encore quelques pas en rampant, nous aperçûmes dans la plaine, qui s'étendait de ce côté de la colline, de la fumée et des feux; nous étions devant le camp comanche, au milieu duquel s'élevait une loge recouverte de peaux de buffle; des hommes circulaient çà et là et des chevaux paissaient.

arbres isolés. Toute cette végétation donnait au paysage un faux air de civilisation. Le camp indien était dressée au bord d'un ruisseau que doraien les derniers reflets du soleil couchant. La position avait été merveilleusement choisie. Une surprise semblait impossible. L'unique loge du camp occupait le centre à côté d'un taillis et vis-à-vis du ruisseau. Nous pûmes apercevoir les guerriers indiens sur l'herbe, dans diverses attitudes; les uns marchaient, les autres étaient couchés; d'autres s'agitaient devant les feux, ils semblaient préparer leur repas du soir.

instance de l'arrondissement de Cahors, chef-lieu du département du Lot, a rendu et prononcé le jugement suivant :
Du trente-un juillet mil huit cent soixante-six.
En audience publique, tenue par messieurs :
Dardenne, président, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,
Dupeyre, juges,
Dupuy,
Guyot d'Amfreville, substitut de Monsieur le Procureur impérial, et Fournié, commis-greffier.

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du deux août mil huit cent soixante, approuvé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le treize août suivant, que les immeubles que Monsieur Giraud a cédés à l'administration pour le prolongement de l'avenue du cours Fénélon jusqu'à la promenade des Tours, sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique.
Attendu qu'il résulte de la déclaration faite par ledit Monsieur Giraud, le vingt-six juillet mil huit cent soixante-six, qu'il déclare faire cession amiable du terrain et d'une partie de maison qui sont sa propriété et qui sont nécessaires pour l'objet ci-dessus indiqué, mais qu'il ne peut accepter les offres qui lui sont faites, que, dans cet état, il y a lieu de décider que l'appréciation de ces divers immeubles sera dévolue à un jury qui sera nommé à cet effet.

d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi, le présent jugement a été signé par le président et par le greffier.
Expédié, à Cahors, le vingt août mil huit cent soixante-six.
ROQUES, aîné

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.
Fait à la mairie de Cénévères, le 23 septembre mil huit cent soixante-six.
Le Maire,
Signé : COUDERC.

DÉPARTEMENT DU LOT.
Arrondissement de Cahors.
Commune de Cénévères.
Publication du plan Parcellaire.
Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 3, de Cénévères à Crégols, par Cornus, partie comprise sur le territoire de la commune de Cénévères.
EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.
Exécution de l'article 5 de la loi du 3 mai 1841.
Avis au Public.

AVIS AU PUBLIC.
Convention monétaire internationale (Loi du 14 juillet 1866)
Aux termes des articles 1 et 3 de la nouvelle loi, toutes les anciennes monnaies d'appoint en argent, de fabrication française, au titre de 900 doivent être retirées de la circulation, avant le 1er Janvier 1869, et remplacées par des pièces neuves de même module et de même valeur, au titre de 1000.
En conséquence, il a été prescrit aux comptables de deniers publics de retenir toutes les pièces à démonétiser que le mouvement des opérations amènera dans leurs caisses, c'est-à-dire les anciennes pièces françaises de 2 fr. 1 fr. et celles de 50 et 20 centimes, autres que celles fabriquées en 1864 (portant sur la face la tête laurée de l'Empereur, et au revers, la couronne impériale).
Les nouvelles pièces de 2 fr. et de 1 fr. porteront sur la face la tête laurée de Napoléon III et, au revers, l'écusson impérial, avec l'abréviation de leur valeur et de l'année de la fabrication.

A VENDRE

1° Un Atelier de Serrurerie des mieux achalandés jouissant de la meilleure renommée possible, et outillé on ne peut mieux ;
2° Un Magasin de Quincaillerie, le seul peut-être dans son genre, et éloigné de seize kilomètres d'autres magasins, vendant en partie les mêmes articles.

AVIS. — Le sieur BARBARY, Serrurier-Mécanicien et -Quincailler, à LUZÉCH (Lot), connu dans tout le département, et au dehors pour ses travaux de serrurerie, tant pour la petite exploitation que pour la grande, a l'honneur d'annoncer, que, voyant sa santé en danger par suite de surcharges d'occupations, que lui occasionnent son Atelier et son Commerce de Quincaillerie, il est dans l'intention, maintenant que vont s'ouvrir les travaux de la voie ferrée, de Libos à Cahors, par Luzéch, de donner à d'autres, l'avantage de profiter d'une époque, dont il ne pourrait profiter lui-même.

Cet avantage sera d'autant plus grand pour le preneur, que le sieur BARBARY, ne quittant pas les lieux, s'engage à lui prêter tout son concours en temps utile.
Les locaux occupés par l'une et l'autre exploitation, permettent à M. BARBARY de vendre à deux, comme à un seul, tout en gardant encore lui-même un logement convenable. Il peut même, en vendant son fond, offrir des logements indépendants aux acquéreurs.
Son Atelier qui est pourvu d'eau, jouit de la meilleure position désirable comme hygiène, il a quatorze mètres de long sur une largeur proportionnée.
Son Magasin est pour la position et l'agrément, l'unique dans Luzéch.
M. BARBARY vendra aux conditions d'usage, et donnera pour le paiement, toutes les facilités qu'on pourra désirer.

VITESSE VOITURES PUBLIQUES PROBITÉ ET A VOLONTÉ EXACTITUDE

Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

BAYLES Jne, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue faiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbytie et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Pâces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liquiers en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire-Jalons, Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Eprouves, Groupes et Paysages, etc, etc

PHOSPHO-GUANO

GALLET, LEFEBVRE et Co, à Paris et au Havre.
VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS.

Dépôts dans tous les Départements. — Dans le département du Lot, chez MM. Th. Cabanès, à Gourdon; J. Cangardel et fils, à Cahors; Domergue, à Figeac.

VOITURES A VOLONTÉ ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC,

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, Poste aux Chevaux, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très-modérés.

DEMANDE DE REPRESENTANT

Une importante maison de commerce en VINS DE CHAMPAGNE demande un bon représentant à la Commission, pour la vente de ses vins. — Ecrire à H. A. T. poste restante à EPERNAY (Marne).

DROGUERIE INDUSTRIELLE COMESTIBLES

SIROPS, LIQUEURS, COULEURS, BROSSIERIE, GRAINES, FOURRAGERES, PÉTROLE

E. LEPETIT

RUE DE LA LIBERTÉ, 4

A CAHORS

VINS FINS BONBONNERIE

JACQUES SÉGUY

PEINTRE MENTION HONORABLE à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers. Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrierie. Prix modérés.
À Cahors, rue Impériale, n°35.

BAINS DU CHALET

AVIS
Le Sieur Nemours Francis a l'honneur de prévenir le public que, les cartes d'abonnement qui ont été livrées avant le mois de septembre 1865 et signées Louis Francis ne seront reçues, que jusqu'au premier octobre de la présente année.

A VENDRE

Une Etude de notaire, à la résidence de St-Paul-Labouffie, canton de Castelnau-Montastruc (Lot).
S'adresser pour les conditions à M^e Roques, notaire, à Laburgade canton de Lalhenque.
A Vendre aussi une Maison avec Jardin et autres dépendances.
S'adresser pour voir et traiter à M^e Ruamps, notaire, habitant ladite Maison.
On donnera toutes facilités pour le paiement

A GÉDER

Une Etude d'Huissier à la résidence de Puy-l'Evêque (Lot).
S'adresser à M^e Daynard, titulaire ou à M^e Daynard, fils, chez M^e Talou, avoué à Cahors.

Trois mois 46 fr. Six mois 52 fr.

LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: A. NEEFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

GLACIÈRES INDUSTRIELLES

et Cafetières Locomotives perfectionnées
Entrepôt assorti chez M. Massoni, négociant, en denrées coloniales, porcelaine, faïence, cristaux, etc.
Rue de la Mairie, à Cahors.

PASTILLES POUR LE POT-AU-FEU



LA VOITURE-MARMITE
Le succès incontestable des PASTILLES ROZIERE pour colorer le bouillon, a donné naissance à de nombreuses contrefaçons, et malgré les jugements rendus, quelques épiciers se laissent tromper en achetant, à un vil prix, des produits composés de CARAMEL, de FÉCULE et de CHICORÉE, et les vendent pour des pastilles d'ognons et de légumes, PRODUITS DONT M. ROZIERE est l'inventeur.
Pour éviter ces abus, demandez des PASTILLES ROZIERE, pour le pot-au-feu, exigez sur les flacons et sur les boîtes la signature ROZIERE et l'étiquette représentant la Voiture-Marmite. En achetant un flacon de PASTILLES ROZIERE, la ménagère à le droit d'exiger un livre de cuisine.

LA PANAMINE

Nouveau produit fait avec l'extrait de bois de Panama.
Pour remplacer le bois de Panama, les benzines et les savons à détacher.
POUR 30 CENTIMES, on peut nettoyer soi-même un habillement complet.
La PANAMINE se vend en pains et en flacons, et l'odeur en est agréable.
Se trouve chez tous les Epiciers.
Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.